

Conditions générales de vente et de livraison 09.01

Avec la passation de la commande, le client accepte les conditions de vente suivantes de la maison MAB Amsler SA, 4512 Bellach

1. Prix

- Tous les prix sont des prix indicatifs et s'entendent emballage non compris. Les frais de transport sont à la charge du destinataire.
Les taux de rabais ne sont valables que si la commande et la livraison se font en un seul envoi. Les livraisons partielles doivent être confirmées par MAB. La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas comprise dans nos prix.
- Les fabrications spéciales sont calculées selon résultat et ne peuvent pas être reprises. L'annulation de la commande est exclue.
- Lors de la restitution en bon état d'articles du stock, nous ne bonifions que jusqu'à 2/3 du prix de vente au maximum.
- Les prix contenus dans notre catalogue sont des prix indicatifs. Sous réserve de modifications de prix.
- Les modifications des conditions de livraison ne sont valables qu'après confirmation écrite de la maison MAB Amsler AG. Toutes autres conditions seraient contraires à celle-ci.

2. Paiement

Dans les 10 jours moins 2% d'escompte ou dans les 20 jours net. Les déductions d'escompte non autorisées seront réclamées. Après 45 jours nous nous réservons le droit de facturer des intérêts moratoires selon le taux des avances sur titres actuellement en vigueur. Les autres conditions de paiement ne sont valables que si celles-ci sont confirmées par écrit par la maison MAB.

3. Délais de livraison

Tous les délais de livraison sont sans engagements. Sous réserve d'incidents. Le client ne peut faire valoir aucune droit ni aucune autre prestation pour un retard de livraison ni de prestations.

4. Expédition

Lorsque la marchandise quitte le stock de la maison MAB Amsler SA, le risque incombe à l'acheteur. Si le transport est fait par la maison MAB Amsler SA, le risque n'incombe à l'acheteur que lorsque la marchandise a atteint le lieu de livraison. Tous les transports s'entendent à l'exclusion du déchargement.

5. Réclamations

Après réception de la marchandise, le client doit la vérifier. Toutes contestations doivent être notées sur le double du bulletin de livraison. Les réclamations ne peuvent être prises en considération que dans les 6 jours. Les écarts de dimensions ou de couleurs doivent nous être annoncés avant le traitement ultérieur. Les frais qui s'ensuivraient ne sont pas reconnus

Si le matériel livré est utilisé (p. ex. monté ou débité), aucun dommage dû au transport ne pourra être revendiqué par la suite.

Les dommages lors d'une livraison, effectuée par une firme tiers sur ordre de l'entreprise MAB, doivent être annoncés directement dans un délai de 6 jours. Et ceci, auprès de la firme de transport concernée.

6. Garantie

Durée de garantie selon le CO.

La garantie s'étend au maximum sur le remplacement de la marchandise dont il a été prouvé la défectuosité. Le montant du dommage maximum se limite au montant facturé par MAB. Toutes autres prétentions comme dommages indirects etc. sont exclues.

7. Généralités

- Les conseils techniques, renseignements et avis en ce qui concerne les possibilités d'utilisation et de traitement ultérieur de nos produits ainsi que toutes les autres indications en rapport avec celles-ci, données par nous-mêmes ou par des personnes autorisées par notre maison n'ont qu'un caractère consultatif. Ils sont basés sur l'état actuel de la technique et nos expériences et se font en toute connaissance. Toutefois un engagement ne peut découler de ceux-ci. Le client est responsable des indications de mesure.
- En signant la carte "Bon à exécuter" le client confirme l'exactitude des dimensions, matériaux, couleurs, délais de livraison et prix.
- Les tolérances dimensionnelles des façades dans les limites des marges suivantes par pièce sont considérées comme normales:
- en largeur: +/-1%
- en hauteur: +/-2mm
- en longueur: +/-5 mm
- conicité: +/-1 mm
- La maison MAB Amsler SA se réserve le droit de modifier à tout moment les produits et indications de mesure.
- En cas de manque de clarté de toutes les traductions de prospectus etc. seule la version originale en langue allemande est valable.
- Pour tous différends et contestations relatives à la garantie entre les parties contractantes, se référer dans l'ordre suivant:
 - aux conditions générales de livraison de la maison MAB Amsler SA
 - au Code Suisse des Obligations
- Le client ne peut faire valoir aucune prestation pour enlever des feuilles de protection.

8. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution obligatoire pour les livraisons et paiements est CH-4512 Bellach. Le lieu de juridiction est Soleure, CH-4500 Soleure